



Le service urbanisme de la Mairie de Grand-Aigueblanche passe à la démat'

Vous allez pouvoir désormais bénéficier de la dématérialisation des dossiers d'urbanisme.

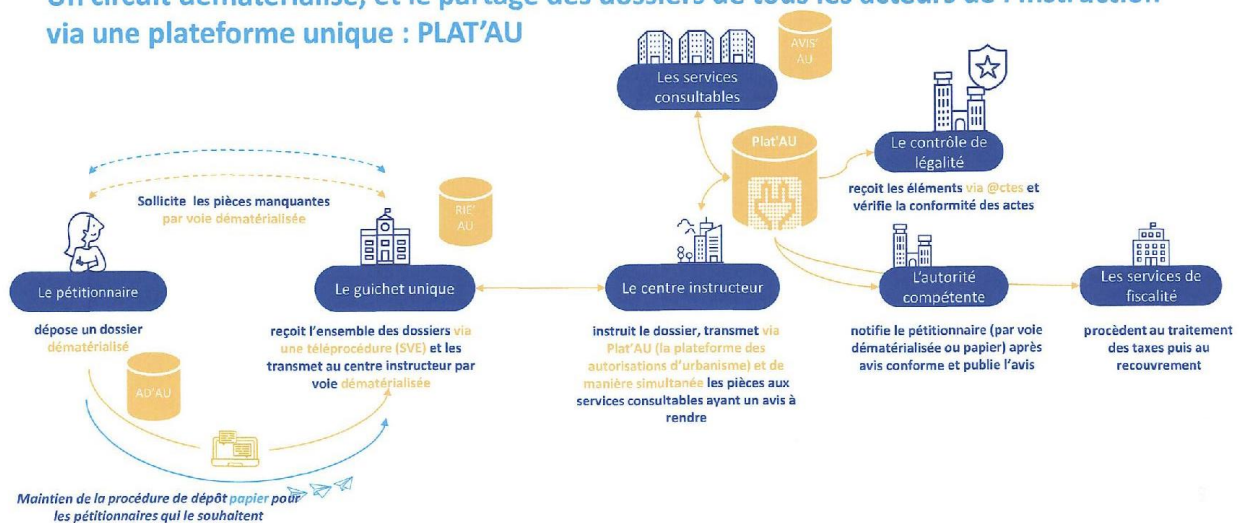


Document de travail



1.5 - LA CHAÎNE DE TRAITEMENT, APRÈS LE 1^{ER} JANVIER 2022

Un circuit dématérialisé, et le partage des dossiers de tous les acteurs de l'instruction via une plateforme unique : PLAT'AU



Les bénéfices de la dématérialisation pour les pétitionnaires, usagers ou professionnels :

- > Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée
- > Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés
- > Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LA DEMATERIALISATION

Mairie de Grand-Aigueblanche : 04 79 24 22 26

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>